

**RÉPONSE A LA QUESTION N°2, POSÉE EN SÉANCE DU CONSEIL DES JEUNES DU 18
SEPTEMBRE 2024, RELATIVE À LA SANTÉ MENTALE**

QUESTION :

Acceptée à l'unanimité lors de sa séance plénière du 18 septembre 2024 et transmise en date du 3 novembre 2024, le Conseil des Jeunes de la Ville de Fribourg pose la question suivante auprès du Conseil Communal :

« Quels sont les projets qui ont été, ou vont être entrepris par la Ville de Fribourg en faveur de la santé mentale des jeunes (jusqu'à 25 ans, et peu importe la nature des projets) ? De quelle compétence la ville dispose-t-elle afin d'en faire la promotion et la prévention ? »

Développement :

« Le Conseil des Jeunes a établi un groupe de travail sur la santé mentale. Ce dernier a rencontré un franc succès, avec la quasi-totalité des membres ayant exprimé le souhait de le rejoindre. Afin de commencer notre travail sur des bases éclairées, nous nous sommes adressés à Madame Christel Zufferey, collaboratrice scientifique au Service de la santé publique de l'Etat de Fribourg, afin qu'elle nous présente les programmes existants en matière de promotion de la santé mentale et de prévention à l'échelle cantonale. Néanmoins, nous souhaitons également avoir un aperçu des éventuels projets existants à l'échelle municipale. Nous aimerions également être informés de la compétence dont dispose la commune de Fribourg en matière de prévention et de promotion, puisque ces compétences sont principalement cantonales.

En particulier, nous aimerions savoir si la Ville de Fribourg a l'obligation d'agir avec l'accord du canton, ou si celle-ci dispose d'une certaine autonomie. Par exemple, nous aimerions savoir si la ville pourrait établir une forme de "vision" ou de "stratégie" sur la santé mentale des jeunes, ou si celle-ci aurait le droit de soutenir de futurs projets que nous pourrions développer (par exemple, un programme de prévention sur le suicide ou sur le harcèlement scolaire). Nous vous remercions pour votre engagement. »

REPONSE :

Le Conseil communal est conscient que la thématique de la santé mentale chez les jeunes est une problématique de société importante et partage les préoccupations du Conseil des jeunes.

Le domaine de la santé étant une prérogative cantonale, la Ville ne compte pas de Service dédié spécifiquement à la santé ou à sa promotion. Cependant, elle s'engage de plusieurs manières pour un cadre favorable au bien-être des enfants et des jeunes et dans des actions qui contribuent à maintenir une bonne santé mentale spécifiquement chez les jeunes, ceci dans les limites de ses compétences, ce qui exclut le domaine des soins.

En termes de prévention, la commune est libre de réaliser des projets, comme vous êtes également libres de réaliser les vôtres. Avec votre autonomie, vous pouvez disposer de votre budget pour réaliser des actions de prévention sans en demander l'autorisation. Vous pouvez aussi solliciter un soutien opérationnel de la Ville ou une aide de l'Etat de Fribourg.

Deux mandats sont actuellement confiés à l'association REPER : l'un pour l'animation socio-culturelle dans les quartiers et l'autre pour le travail social hors mur. Ces mandats incluent dans leurs axes de

travail la prévention de la santé au même titre que l'intégration et la participation. Les deux mandats ont été élargis et déployés dans les différents quartiers de la ville en cours des dernières années. Un budget de 1,8 millions est à disposition du travail socioculturel en 2025.

Le Secteur de la médecine scolaire intervient dans les écoles primaires et du cycle d'orientation de la Ville de Fribourg et également dans les quatre cycles de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Cette dispositif de présence régulière d'infirmier/ère scolaire dans les écoles et précurseur au niveau du Canton et répond à un besoin clairement visible des élèves. Au niveau du cycle d'orientation, un entretien psychosocial obligatoire a lieu en 9H. La médecine scolaire organise également des ateliers sur des thématiques comme le stress et les crises de panique, le sommeil ou les techniques de relaxation.

Le Service des sports a développé un plan directeur qui renforce l'inclusion tout en faisant la promotion du mouvement et de la pratique sportive, facteur de protection important de la santé mentale.

Le Secteur de la cohésion sociale a été renforcé en 2023 avec l'engagement d'un spécialiste jeunesse et participation qui a comme tâche principale la mise en œuvre de la stratégie enfance-jeunesse « Grandir en ville de Fribourg ». Parmi les mesures de la stratégie, il y a le développement de la participation des jeunes qui s'est concrétisé par la création du Conseil des jeunes. On peut citer également l'organisation d'un forum jeunesse de la Ville sur la thématique de la santé mentale en décembre 2024. Ce forum, qui va devenir annuel, a pour but de mobiliser le réseau autour de thématiques spécifiques à la jeunesse.

Le Secteur de la cohésion sociale soutient également des projets ou des associations dédiées à la promotion et à la prévention de la santé mentale des jeunes comme l'association Noetic, le projet Appel d'air et l'association Helium. Il va s'engager également en 2025 dans une collaboration avec le secteur social de l'Université de Fribourg pour l'organisation des événements « Happy » qui ont lieu deux fois par an pour la jeunesse de la ville.

Toute une série de prestations d'activités extrascolaires, mais aussi l'accueil extrafamilial, le soutien aux écoles pour leurs projets comme par exemple des camps ou journées thématiques, le Conseil des parents, etc. peuvent être vu comme éléments importants qui participent à maintenir et améliorer la qualité de vie de la population.

En termes de projets, la stratégie enfance-jeunesse est actuellement remise à jour. Le processus prendra fin en début d'année prochaine (2026) après validation par le Conseil communal. Le Conseil des jeunes est l'un de nos principaux partenaires consultés et nous vous remercions pour votre participation. Vos propositions seront prises en compte afin d'intégrer la notion de bien-être ou de santé mentale dans la stratégie communale.